

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser la gestion des repas de la cantine et les moyens humains, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce document et de nous le retourner avant le **30 juin 2022**.

Au-delà de cette date, une pénalité de 10 € sera appliquée.

L'inscription est obligatoire et toute modification devra être signalée en mairie.

Pour un enfant ne fréquentant pas régulièrement le restaurant scolaire, une inscription est possible **à titre exceptionnel**, sous réserve que celle-ci soit réalisée **au plus tard à 10h00 la veille du jour concerné**.



Pour les repas exceptionnels du lundi, l'inscription doit intervenir avant le vendredi et avant 10h00.

Pour les lendemains de jours fériés, l'inscription doit intervenir le jour ouvrable précédent avant 10h00. Vous pouvez laisser des messages sur les répondeurs de la mairie ou du restaurant scolaire du site de Fontaines.

Pour le site de Fontaines : le restaurant scolaire au 02 51 51 93 60 / restaurantscolairedlf@orange.fr ou la mairie au 02.51.50.45.45

Pour le site de Doix : la mairie au 02.51.50.45.45 / mairie-de-doix@orange.fr

Les feuilles d'inscription ne sont à compléter qu'une fois pour les enfants mangeant régulièrement (inscription permanente ou partielle). Pour les enfants ne mangeant pas régulièrement (inscription flexible), la feuille est à remettre au plus tard 8 jours avant la période **dans la boîte aux lettres de la mairie**.

PAIEMENT

Le tarif est établi comme suit :

TYPE DE PRESTATION	Année 2022/2023
Repas enfant	3,11 €
Repas enfant hors commune et hors RPI (public et privé)	3,77 €
Repas PAI	3,11 €
Repas sans inscription préalable la veille d'un jour ouvrable avant 10h00	3,77 €
Pénalité retard de retour du dossier d'inscription	10,00 €

Le paiement est à effectuer au trésor public après réception de la facture qui sera transmise à l'issue du mois écoulé.

ABSENCES pour le site de Fontaines

Les absences doivent être signalées **impérativement** au restaurant scolaire ou à la mairie.



Dans tous les cas, les repas non décommandés la veille (jour d'école) avant 10h seront dus.

Merci de votre compréhension

ORGANISATION DU SERVICE CANTINE :

Cantine site de DOIX ou Cantine site de FONTAINES

La fréquentation peut être permanente, partielle, flexible :

Permanente : 4 repas.

Partielle : 1, 2 ou 3 repas aux jours arrêtés lors de l'inscription.

Flexible : repas pris de façon irrégulière.

Pour le jour de la rentrée scolaire : votre enfant prendra-t-il un repas ?

OUI

NON

INSCRIPTION (1 feuille par enfant)

Nom et prénom de l'enfant

Classe :

Inscription permanente (tous les jours d'école) : OUI NON

Inscription partielle :

Cocher les jours où votre enfant prendra son repas à la cantine.

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Inscription flexible : retourner cette feuille d'inscription au moins 8 jours à l'avance (feuilles supplémentaires à demander à la mairie principale de Doix lès Fontaines (02.51.50.45.45) ou à télécharger sur le site internet de la commune.

Nom et prénom de l'enfant Classe :

MOIS : (à préciser)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Cocher les jours de repas pris par votre enfant.